Département :
Alpes de Haute-Provence
Arrondissement :
DIGNE LES BAINS
Canton :
DIGNE OUEST

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

DELIBERATION N° DE_2020_083

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 03 novembre 2020

Nombre de Conseillers en exercice	15
de Présents	12
de Votants	13

L'an deux mille vingt et le trois novembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Antoine ARENA.

OBJET :

Demande de subvention au titre du PALULOS et de la DETR 2021 pour la rénovation énergétique des deux logements communaux et du foyer des jeunes

Etaient présents : ARENA Antoine, PAUL Bénédicte, BARDET Michel, HAMOT Christine, ROUSSELET Jean-Louis, GORSKI Marc, MEYNIER Cyrille, CARLAVAN Lydie, PAGANI Virginie, TEULER Pierre, TURREL Delphine, HEYNDRICKX Kris
Absents : Jean-Marie MARTIN, Christian GASSEND
Excusés :
Procuration de : VILLARON Bruno par ROUSSELET Jean-Louis

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à la désignation d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;
Madame Virginie PAGANI, a été désigné(e) pour remplir cette fonction qu'il(elle) a acceptée.
NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 28/10/2020

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance du 8 septembre 2020 le conseil municipal avait délibéré et choisie le cabinet d'architecture BMDG qui assurera la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de rénovation énergétique des deux logements communaux et du foyer des jeunes.

Le cabinet d'architecture BMDG a réalisé un chiffrage des travaux, aussi Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter des PALULOS et DETR auprès de l'Etat selon le plan de financement suivant :

MONTANT DES TRAVAUX (H.T.) :

Détail opérations	**Montant HT**
Isolation par l'extérieur du bâtiment complet (appartement R+1, appartement RDC)	40 000,00 €
Rénovation appartement communal RDC	41 000,00 €
Rénovation foyer des jeunes (hors PALULOS)	66 000,00 €
Diagnostic immobilier	550,00 €
Honoraires architecte (8,80%)	12 984,40 €
TOTAL HT	**160 534,40 €**

RF
Préfecture de Digne les Bains
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 09/11/2020
004-210400479-20201103-DE_2020_083-DE

FINANCEMENT :

D.E.T.R. 2021	Montant	96 320,64 €
	Taux	60%
AUTRES SUBVENTIONS : PALULOS sur les logements et l'isolation extérieure	Montant	20 400,00 €
	Taux	12,71%
AUTOFINANCEMENT H.T.		43 813,76 €
TOTAL H.T.		**160 534,40 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de solliciter une subvention PALULOS de 10 200 € pour chaque logement, soit 20 400 €.
- Décide de solliciter une subvention au titre de la DETR 2021 à un taux de 60% du montant HT des travaux.
- Prévoit d'inscrire les crédits nécessaires à cette dépense au budget 2021.
- Charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces relatives à cette décision.

POUR : 13 **ABSTENTION : 0** **CONTRE : 0**

Le Conseil Municipal, charge Monsieur le Maire d'exécuter les dispositions prises.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus
Le Maire,
Antoine ARENA

RF
Préfecture de Digne les Bains

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 09/11/2020
004-210400479-20201103-DE_2020_083-DE